

Département Ressources Humaines

Décision n°2026-163

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable aménagement et urbanisme agglomération au département urbanisme et habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département urbanisme et habitat, un emploi de responsable aménagement et urbanisme agglomération, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique publique Fabrique de la Ville écologique et solidaire et à l'innovation par le développement d'un nouveau modèle d'aménagement urbain
- animer et coordonner une équipe en charge d'un secteur territorial (Sud-Ouest) : créer une dynamique d'équipe autour des projets du service, donner du sens aux orientations et directives, accompagner l'évolution des compétences, veiller à la bonne répartition des rôles et des responsabilités entre les métiers et secteurs
- piloter l'activité et les moyens du secteur : piloter la vision macro de l'activité du secteur et du budget en lien avec les développeurs urbains, assurer le reporting, veiller à la bonne adéquation missions/moyens et faire des propositions de répartition des charges de travail et de mutualisation entre secteurs, sous l'autorité de la direction
- être le référent sectoriel pour les supports DUH (animation managériale, cellule de gestion et urbanisme numérique) et le garant de la bonne application de l'ensemble des process définis par le DUH pour le portage administratif, financier, numérique, juridique des projets et activités conduites par le secteur
- mettre en œuvre les outils de reporting commun aux trois secteurs pour une approche intégrée et globale de l'évolution du tissu urbain, garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données produites et saisies dans le référentiel des opérations d'aménagement (ROA)
- piloter et assurer le contrôle des opérations ou des projets, notamment les ZAC à vocation habitat ou économique, ainsi que les opérations dans le diffus

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable aménagement et urbanisme agglomération au département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

13 MARS 2026

Fait à Nantes, le

11 MARS 2026

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL